

Bulletin Technique N°02

RÉFÉRENCE	BT_2016_X98CUP_02_FR
DATE	2016-05-23
SUJET	Modification provisoire de la Nomenclature 2016
PIÈCES	ECU

CONCERNÉS : TOUS LES VÉHICULES

Ce document a pour but de corriger temporairement la Nomenclature 2016, par rapport au retard de mise à disposition du nouveau software moteur.

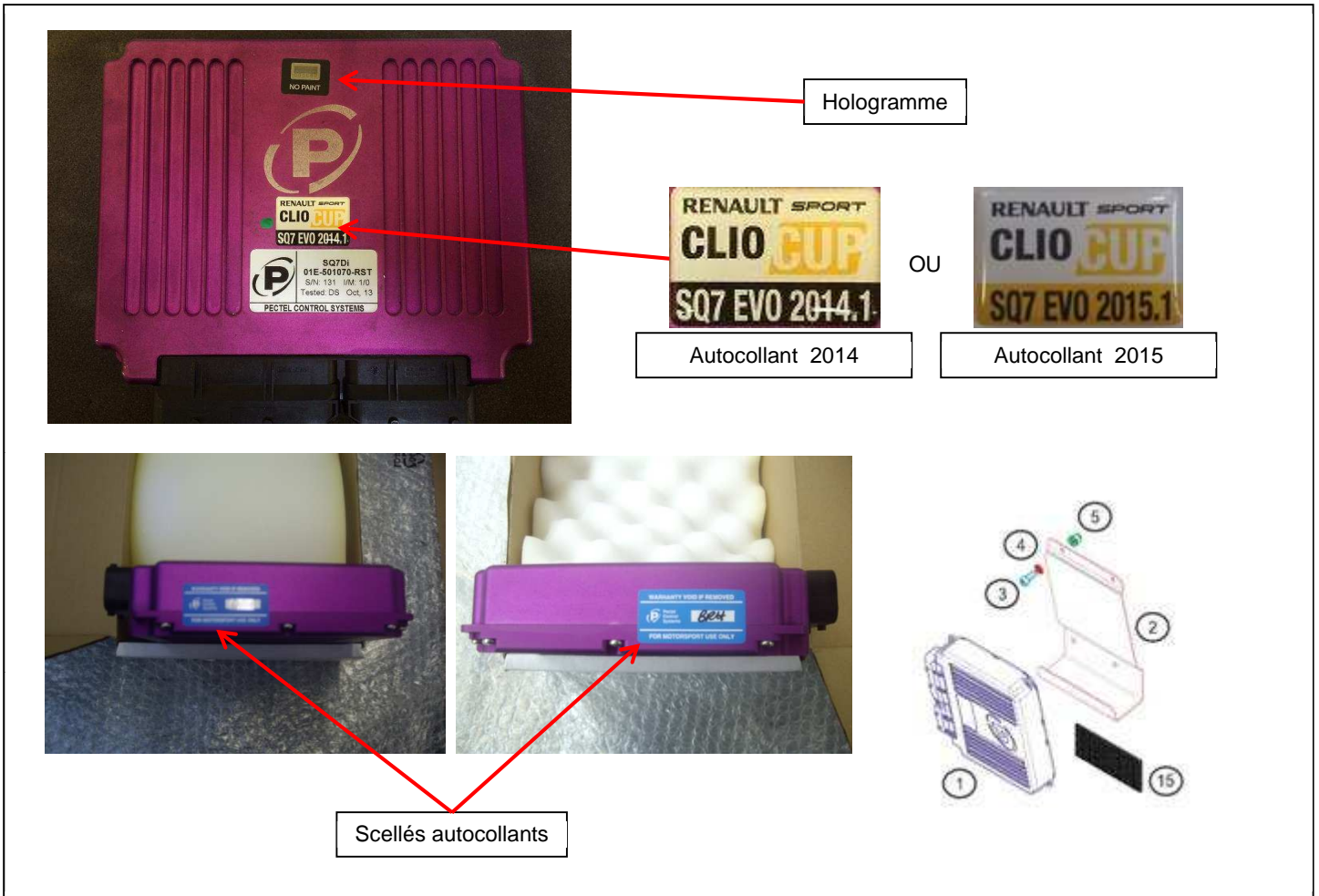
Les éléments de la page N°17.01 de la Nomenclature 2016 sont remplacés par ceux-ci-après en page 3 de ce document

Cette modification est applicable à partir du début des championnats 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau Bulletin Technique soit transmis (dès que la Nomenclature 2016 sera pleinement applicable).

Renault Sport Racing
Dpt.Technique Compétition Clients

Rappel des catégories issues de la Nomenclature :

CATÉGORIE « A »	Aucune modification n'est autorisée. Les pièces classées dans cette catégorie doivent être les pièces d'origine prévues pour la Renault Sport Clio Cup, rester à leur position d'origine et assurer les fonctions pour lesquelles elles ont été prévues.
CATÉGORIE « B »	Pièces de la catégorie « A » faisant l'objet de prescriptions spécifiques. Seules les modifications ou prescriptions indiquées dans le Règlement ou la Nomenclature ou dans les bulletins techniques édités durant la saison 2016 sont autorisées.
CATÉGORIE « C »	Les pièces classées dans cette catégorie sont considérées comme libres à la condition express que la fonction d'origine ne soit pas détournée et qu'aucune fonction supplémentaire ne soit ajoutée. Elles doivent être situées aux mêmes emplacements que les pièces d'origine. Leur présence est obligatoire. Les pièces d'adaptation sont tolérées et devront être soumises à l'approbation des Commissaires Techniques de la Clio Cup avant utilisation.



	A	B	C
1		X	
2	X		
3	X		
4	X		
5	X		
15	X		

1B Calculateur Cosworth

Toute intervention sur le calculateur est rigoureusement interdite. Le boîtier est scellé par des autocollants. La détérioration des autocollants et de l'hologramme est une non-conformité technique (voir photos).